

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 23 MAI 2024

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal :

- 1- Point complémentaire n°1 : DÉCIDE d'ouvrir un poste saisonnier supplémentaire au service technique ;
- 2- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2023 ;
- 3- APPROUVE le Compte de Gestion du budget communal de l'année 2023 ;
- 4- CONSTATE les excédents d'investissement et de fonctionnement et DÉCIDE de l'affectation du résultat 2023 au budget 2024 ;
- 5- DÉCIDE de virements de crédits en recettes de fonctionnement ;
- 6- SOLLICITE une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour l'aménagement de la route des Bornes à Esserts-Salève ;
- 7- RATIFIE le montant de la participation financière de la Commune au GLCT Téléphérique du Salève, soit 13 049,00 € pour 2024 ;
- 8- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la CCA&S relative à la prise en charge financière des travaux de génie civil portés par cette entité pour la pose de conteneurs de collecte des déchets ;
- 9- APPROUVE les modifications à la convention constitutive du groupement de commandes du SYANE pour l'achat de gaz naturel et de services associés ;
- 10- RÉITÈRE son choix de passer de l'option B (Investissement et Exploitation) à l'option A (Investissement) concernant la compétence éclairage public transférée au SYANE.
- 11- ADOPTION du choix de l'architecte d'intérieur pour le projet de rénovation du Mini Resto.

Fait à Monnetier-Mornex le 29 mai 2024

Le Maire,

Ludovic WISZNIEWSKI



L'Adjoint au Maire
.....*C. AVARSIW*.....
Par délégation.